

MAI 2022

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de mai

FICHE PRATIQUE TMS
FICHE N°8 : EXEMPLE
D'AIDE EN ÉLEVAGE BOVIN

LE DOSSIER DU MOIS
EMPLOI D'UN JEUNE

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE
AMÉNAGEMENT DU QUAI
ÉLEVAGE PORCIN

VOTRE AGENDA

LA QUESTION DU MOIS
LE CONTRÔLE TECHNIQUE
DU PULVERISATEUR

Bonjour à toutes et à tous,

Pour cette newsletter, nous allons vous résumer les obligations lors de l'emploi d'un jeune en tant que "jobiste" ou étudiant travailleur via le prisme de la santé et la sécurité au travail. Quels documents avoir ? Dois-je m'inscrire à un SEPPT ? Y'a-t-il une visite médicale à faire ? Vous saurez tout dans notre dossier du mois !

Découvrez les fiches pratiques TMS sur les exemples d'outils pouvant aider à la prévention des troubles physiques. Ce mois-ci, nous vous présentons la fiche pour le secteur Élevage bovin.

Posez-nous vos questions par mail et nous vous répondrons dans la question du mois !

Bonne lecture

Pour en savoir plus :

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70

 **Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





LE MATÉRIEL D'AIDE

FICHE N°8.1 ELEVAGE BOVIN

1

LES ASTUCES "MAISON" POUR DIMINUER LA MANUTENTION MANUELLE

- Hauteur des outils à manche à votre taille (votre grandeur). Il est préférable d'avoir un manche trop grand que trop petit pour pouvoir rester bien droit.
- La brouette 3 roues ou les chariots limitant le poids à porter,
- Intégrer la sortie du silo dans le bâtiment,
- Le pneu repousse fourrage,
- La tondeuse racleuse,
- Mettre le matériel suspendu sur rail,
- Transport "multiusage",
- ...
- Rendez-vous sur notre site internet pour plus de fiches "astuces"



2

LES AIDES À LA MANUTENTION DES ANIMAUX

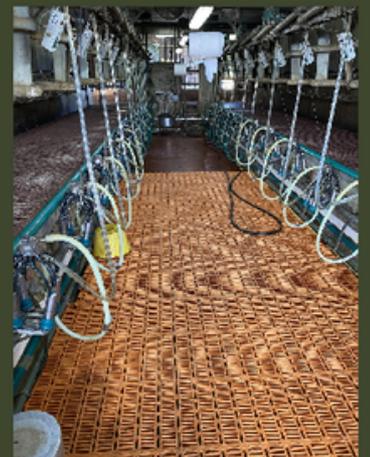
- Le licol buccal, le lève-tête,
- La cage de contention pour veaux, génisses ou adultes : pesée, insémination, césarienne, prise de sang, vaccin, écornage, bouclage, soin en prairie...
- La prise en compte du comportement bovin pour faciliter leur manipulation,
- Le transport du veau, l'écornage...



3

LES AMÉNAGEMENTS

- Ergonomie : hauteur du plan de travail (entre les coudes et le bassin), hauteur variable en salle de traite, limiter la profondeur de travail,
- Demande de conseils à l'aménagement en atelier de diversification (lait, viande...), en contention et bâtiment pour l'amélioration des conditions de travail : salle de traite, parage, cases spécifiques de vêlage, circulation des animaux, chargement...



LE DOSSIER DU MOIS

Emploi d'un jeune et sécurité

Lors des vacances scolaires, il est souvent possible d'embaucher un jeune afin d'avoir de la main d'œuvre supplémentaire pour le travail en bâtiment, en diversification (atelier, ferme pédagogique...), entretien des jardins...

On appelle "jeune au travail", tout jeune entre 15 et 18 ans ainsi que les étudiants jusqu'à 21 ans (interdiction de travail si < 15 ans = travail des enfants).

Que demande la réglementation pour embaucher sereinement ?

Nous allons faire le point sur vos obligations pour tout employeur* des Secteurs Verts.

*Employeur du groupe D (moins de 20 travailleurs et où l'employeur exerce lui-même la fonction de conseiller en prévention) ou C (moins de 200 travailleurs et sans conseiller en prévention avec une formation complémentaire de niveau II).



I- Les jeunes au travail

Certains travaux sont considérés comme dangereux et interdits. Voici la liste des **travaux dangereux** non autorisés pour les jeunes (art. X.3-8 du Code du Bien-être au travail). Il s'agit de :

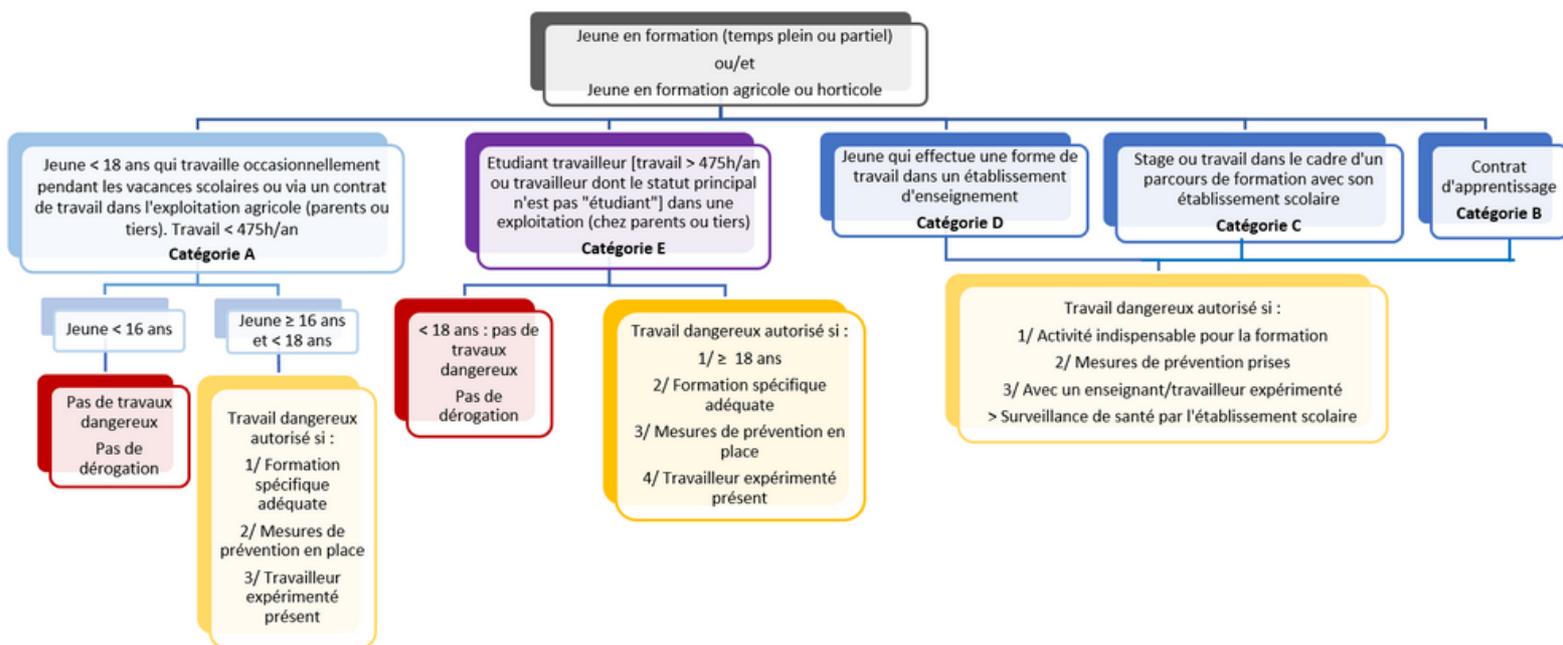
- Tout travail que les jeunes sont incapables d'effectuer (physiquement ou mentalement) ;
- Le travail qui expose les jeunes **aux** produits toxiques, cancérigènes ou d'autres substances dangereuses (amiante, plomb, substances inflammables...), au bruit ou aux vibrations...
- Le travail comportant des **risques majeurs** que les jeunes ne sont pas encore en mesure d'évaluer ;
- Travailler dans les endroits comme les abattoirs, les clos d'équarrissage etc.
- Les activités comme la **conduite des engins** de terrassement, **de toutes les machines agricoles** (moissonneuse, presse à balle, semoir...), d'abattage de grands arbres, etc.

Interdiction sauf si (AR 22 mai 2019):

- a. **Les études correspondent** au travail demandé (ex : un étudiant apprend à travailler avec des tracteurs pendant sa formation...), alors une dérogation peut être accordée à condition d'être sous la surveillance d'un responsable.
- b. **Si les études ne correspondent pas**, en champs, forêt... un jeune de moins de 18 ans pourra seulement conduire un tracteur agricole ou forestier avec une remorque non mécanisée.
- c. Sur voie publique, la conduite de tout véhicule est autorisée avec un permis adapté (ex : permis G pour un tracteur).

LE DOSSIER DU MOIS

Tableau résumant les catégories des jeunes au travail et les possibilités de dérogation :



II- Le rôle du conseiller en prévention

Chaque employeur a l'obligation de créer un Service interne de Prévention et de Protection au travail (SIPP). Dans les **entreprises de moins de vingt travailleurs**, l'**employeur** peut remplir lui-même la fonction de conseiller en prévention.

L'objectif est d'appliquer des mesures pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail telles que :

- L'analyse des risques, identification des dangers, plan global de prévention ;
- L'étude des circonstances des accidents, des maladies professionnelles...
- La mise en place d'instructions ;
- La formation du jeune travailleur au travail demandé.

Comment remplir cette obligation ?

1. L'employeur effectue cette tâche
2. PreventAgri (gratuit et confidentiel)
3. Service du SEPPT
4. Utiliser l'OIRA toolkit en ligne : [OIRA](#)

LE DOSSIER DU MOIS

III- Inscription à un service externe (SEPPT)

Il s'agit de **prendre un forfait** auprès d'un service externe agréé de prévention et de protection au travail (SEPPT).

Résumé des prestations de base fournies avec l'affiliation :

1. Analyse des risques et mesures de prévention (activités, travail sur écran...)
2. Surveillance de la santé
3. Accorder une assistance à la suite d'un accident du travail grave
4. Missions dans le cadre des aspects psychosociaux en cas de demande individuelle du salarié
5. Examen des lieux de travail et des postes de travail au plus tard 2 ans après l'affiliation
6. L'avis stratégique motivé sur la politique de prévention de l'employeur max 5 ans après l'affiliation

Si des prestations sont fournies hors prestations de base, le service externe peut bien entendu les facturer à part et cela doit se faire aux tarifs de prestations supplémentaires.

La cotisation est **redevable par travailleur** qui est enregistré chez un employeur via Dimona (ou qui est inscrit dans le registre du personnel) pendant une année civile complète, quel que soit son régime de travail (temps plein, temps partiel).

Pour un travailleur qui n'a pas travaillé chez un employeur pendant une année civile complète, **un tarif au prorata est appliqué**, ce qui signifie que l'employeur paie 1/12^e du tarif par mois civil pendant lequel le travailleur a été enregistré pour une partie de la journée ou plus chez cet employeur. Si le service externe a fourni une prestation individuelle pour ce travailleur (par ex. examen médical), le tarif complet est néanmoins redevable pour ce travailleur.

Culture et production animale, chasse et services annexes (code NACE débutant par 01) sont dans le groupe tarifaire 3 soit environ ~72€ minimum par travailleur (pour les entreprises de moins de 5 travailleurs) en 2022. Il est toujours possible qu'un service externe pratique des tarifs plus élevés.

> Informations complémentaires : [service public fédéral](#)

LE DOSSIER DU MOIS



IV- Surveillance de santé

Une évaluation de santé par le SEPPT avant la prise de poste sera obligatoire dans 4 cas spécifiques (art. X.3-12 du code du bien-être au travail) :

1. Jeunes de moins de 18 ans sauf si le contrat est dans le cadre de l'établissement scolaire qui prend alors la charge de cette surveillance (catégorie B,C,D : stagiaire, apprenti...)
2. Jeunes de moins de 18 ans au travail de nuit (20h à 6h)
3. Jeunes de moins de 18 ans avec un risque spécifique (amiante, bruit, produit cancérigène, machine dangereuse sauf si elle est équipée en permanence de dispositifs de protection appropriés dont l'efficacité est indépendante de l'intervention de l'utilisateur...)
4. Jeunes > 18 ans

> Santé et sécurité sur l'exploitation

Pour répondre aux mesures de prévention et aux bonnes pratiques telles que la mise en place de système de sécurité, de trousse de secours, de fiches de consignes de sécurité... Pour vous aider, vous pouvez consulter les guides et fiches techniques disponibles sur notre site internet : PreventAgri

[Vous pouvez retrouver plus d'informations sur les contrats et temps de travail sur jesuisjobiste.](http://PreventAgri)



ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

Fiche réalisée par la chambre d'agriculture de Bretagne



AMÉNAGEMENT DU QUAI

Faciliter le départ des charcutiers

Un bon aménagement du quai d'embarquement permet de faciliter le travail des opérateurs au sein de l'élevage, mais aussi pour le transporteur ▲

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

L'aménagement du quai d'embarquement pour faciliter le départ des porcs charcutiers comprend 3 éléments-clés:

→ un plan du quai



Le plan du quai permet de connaître le nombre exact de charcutiers dans chaque case.

→ un système de corde «porte-bordereaux» d'un bout à l'autre du quai: la corde reliant deux poulies permet d'échanger astucieusement les bordereaux entre les deux extrémités du quai occupé par les animaux préparés au départ: le système de corde permet lorsque le bordereau est rempli, d'envoyer rapidement les informations destinées au transporteur (nombre de porcs et toute autre information utile).

→ une boîte de rangement des bons Uniporc: elle permet de déposer le document Uniporc et de le rendre disponible pour le transporteur une fois le quai vidé.

CARACTÉRISTIQUES PRATIQUES



Une corde reliée à une poulie permet d'envoyer les informations au transporteur même lorsque le quai est plein



Détail sur la poulie



COÛT & MATÉRIAUX

- Boîte plastique étanche: 20 €
- 3 Poulies à 5 € l'unité
- Tableau noir : 20 €
- Cordelette : 5 €
- 60 € l'ensemble

Se lancer



PRÉVOIR

- Fixation des éléments au mur
- 3 heures de main d'oeuvre



AVIS DE L'UTILISATEUR

En arrivant, le transporteur possède toutes les informations et observations nécessaires sur les porcs à enlever

Pierre-Yves Fiche, éleveur à Scaër (29)

AVIS DE L'EXPERT

- Le plan de notation du quai permet à plusieurs personnes de travailler en même temps et permet une vérification du nombre de porcs présents

*Équipe production porcine,
Chambres d'agriculture de Bretagne*

CONSEILS & MISE EN GARDE

- Nécessite un échange préalable avec les chauffeurs de bétailière pour qu'ils sachent où trouver les informations
- La boîte de rangement doit être étanche pour que les bons de transport Uniporc restent au sec lors de la brumisation des porcs



Vue d'ensemble du quai d'embarquement

Avantages

- Facilité et rapidité d'exécution : le plan et le système de poulies permettent d'alléger le travail.
- Matériel à portée de main pour le transporteur
- Mise en place facile

Inconvénients

- Aucun



Les bons Uniporc sont stockés dans une boîte fixée au mur



Les portes d'entrée et de sortie du quai doivent être en face-à-face

DATES À RETENIR

A VOTRE AGENDA



Les formations de PreventAgri

Des formations gratuites en ligne ou en présentiel pour les agriculteurs, parcs et jardins, pépiniéristes, maraichers...:

- Phytolice
- Votre corps votre premier outil de travail
- Sécurité et machine
- Manipulation et contention bovin
- Prévention du risque incendie
- ...

**Libramont est de
retour cette année**

LIBRAMONT foire
ICI COMMENCE UN MONDE DURABLE

DU 29/07
AU 01/08
2022

L'équipe de PreventAgri sera présente sur la thématique de "l'agriculture/ l'agriculteur durable" en compagnie d'Agricall et du Service de remplacement.

Rendez-vous du 29 juillet au 1er août !

Nous vous préparons de nouvelles animations pour cette édition ...

Un jeu vous permettra de remporter des lots.

Une conférence sur "Comment réagir face à un accident avec un PPP et comment l'éviter" sera donnée le dimanche de 14 à 16h et permettra d'obtenir un point pour le recyclage de votre phytolice NP, P1, P2 ou P3 !

Nous vous donnerons plus de détails dans notre prochaine newsletter.

PREVENTAGRI RÉPOND À VOS QUESTIONS

Un entrepreneur en parcs et jardins, doit-il soumettre son pulvé au contrôle technique ?



Quelque soit le secteur (agriculture, horticulture, entretien des parcs et jardins) , tout pulvérisateur utilisé pour l'application de PPP liquide doit être soumis à un contrôle technique.

Certains pulvérisateurs sont **exempts** de ce contrôle obligatoire :

- Les **pulvérisateurs à dos**, c'est-à-dire les appareils qui, en usage normal, peuvent, du fait de leurs caractéristiques, être portés par une seule personne;
- Les **pulvérisateurs à lance**, c'est-à-dire les pulvérisateurs disposant de maximum deux porte-buses montés au bout d'une lance dont la direction et l'orientation du jet sont assurés par l'opérateur.

En Wallonie, l'organisme agréé pour réaliser ces contrôles est le CRA-w (Unité Machines et infrastructures agricoles).

Si le pulvérisateur satisfait au contrôle technique, un autocollant est apposé sur la cuve, attestant du passage du pulvérisateur au contrôle technique. Validité : 3 ans.



Au terme de ce délai, **une convocation sera envoyée au responsable** du pulvérisateur l'invitant à présenter à nouveau son pulvérisateur au contrôle. Dans le cas où le propriétaire d'un pulvérisateur ne reçoit **pas de convocation** pour le contrôle, il est tenu d'en **informer l'organisme de contrôle**.

Unité Machines et infrastructures agricoles

Tél : 081 627 168 - E-mail : servicepulverisateur@cra.wallonie.be

En cas d'échec lors du contrôle, le propriétaire est invité à réaliser les réparations ou réglages demandés et à présenter sa machine au contrôle à une date ultérieure. Si cela n'a pas été fait **dans les 4 mois**, le pulvérisateur ne pourra plus être utilisé.

Pour en savoir plus : Site [CORDER](#)

